

Ordonnance souveraine n° 6.061 du 13 juin 1977 rendant exécutoire à Monaco la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, signée à Londres le 29 décembre 1972

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	13 juin 1977
Publication	Journal de Monaco du 17 juin 1977 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Espace maritime ; Maritime - Général ; Risques de mer ; Pollution et nuisances

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1977/06-13-6.061@1977.06.18>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments de ratification de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières signée à Londres le 29 décembre 1972, ayant été déposés auprès du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord le 16 mai 1977, ladite Convention recevra sa pleine et entière exécution le 16 juin 1977, date à laquelle elle entrera en vigueur pour la Principauté de Monaco.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 17 juin 1977

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1977/Journal-6247>